



13^{ème} législature

Question N° :
1171

de Mme Hostalier Françoise (Union pour un Mouvement Populaire
- Nord)

Question orale sans
débat

Ministère interrogé > Défense

Ministère attributaire > Défense

Rubrique > défense

Tête d'analyse > armée

Analyse > missions scientifiques à
l'étranger. soutien. pérennité

Question publiée au JO le : 15/06/2010 page : 6439
Réponse publiée au JO le : 25/06/2010 page : 4730

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes de la communauté scientifique quant à la pérennité du soutien apporté par le ministère aux missions scientifiques. En effet, les armées assurent la protection des chercheurs menant des travaux ponctuels sur certains théâtres dangereux comme l'Afghanistan. Elles assurent aussi un soutien logistique indispensable aux bases scientifiques permanentes établies sur les terres australes et antarctiques françaises. Ce partenariat ancien avec le monde scientifique a permis à la France de jouer un rôle de tout premier ordre dans différents domaines de recherche, ce que traduisent, par exemple, nos nombreuses publications relatives à l'Antarctique ou aux îles subantarctiques. Ces travaux sont, entre autres, essentiels pour analyser le changement climatique. Or la contrainte pesant actuellement sur les ressources humaines et financières du ministère de la défense nourrit l'inquiétude de la communauté scientifique sur un possible tarissement de ce soutien. Il serait tout à fait dommageable que la France renonce à sa permanence sur zone, un atout sans équivalent. Dans ce contexte, elle lui demande de lui fournir des éléments propres à rassurer la communauté scientifique sur le maintien de ce soutien.

Texte de la réponse

SOUTIEN DES ARMÉES AUX MISSIONS SCIENTIFIQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

M. le président. La parole est à Mme Françoise Hostalier, pour exposer sa question, n° 1171, relative au soutien des armées aux missions scientifiques françaises à l'étranger.

Mme Françoise Hostalier. Madame la secrétaire d'État chargée de l'écologie, le ministère de la défense joue un rôle essentiel dans l'accompagnement de certaines missions scientifiques.

Des militaires assurent ou garantissent ainsi la protection de chercheurs menant des travaux ponctuels dans des pays où leur sécurité peut être menacée, comme naguère en Afghanistan ou actuellement dans certains pays d'Afrique. Ils permettent également la permanence de missions dans nos territoires particulièrement isolés, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer. Le plus significatif est sans doute le soutien logistique apporté aux bases scientifiques permanentes établies sur les Terres australes et antarctiques françaises.

Ce partenariat ancien avec le monde scientifique a permis à la France de jouer un rôle de tout premier plan dans différents domaines de recherche, ce que traduisent, par exemple, nos nombreuses publications relatives à l'Antarctique ou aux îles subantarctiques. J'attire particulièrement votre attention sur l'importance de ces travaux pour analyser le changement climatique, préoccupation majeure, vous le savez, madame la secrétaire d'État, au niveau mondial.

Or la contrainte qui pèse actuellement sur les ressources humaines et financières du ministère de la défense nourrit l'inquiétude de la communauté scientifique sur un possible tarissement de ce soutien.

Dans ce contexte, pouvez-vous, madame la secrétaire d'État, m'apporter des éléments susceptibles de rassurer la communauté scientifique ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

Mme Chantal Jouanno, *secrétaire d'État chargée de l'écologie*. Madame la députée, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser Hervé Morin qui, retenu par d'autres obligations, m'a chargée de vous apporter les précisions suivantes. Vous exprimez une inquiétude relative à l'éventuelle diminution du soutien qu'offrent les forces françaises aux missions scientifiques conduites parfois, de manière ponctuelle, sur des théâtres extérieurs, opérationnels ou non.

Je tiens en premier lieu à vous préciser que ce soutien est apporté au cas par cas, comme il l'a toujours été et comme il continuera de l'être. Il est fonction des endroits où vont les scientifiques et de ceux où sont déployées nos forces.

Ensuite, l'aide apportée aux bases scientifiques permanentes établies sur les Terres australes et antarctiques françaises prend principalement la forme de mise à disposition, par la marine nationale, de treize officiers marins de diverses spécialités pour armer des postes de soutien aux installations scientifiques permanentes des Terres australes et antarctiques françaises. À l'été, un quatorzième officier marinier viendra renforcer l'équipe. La communauté scientifique peut ainsi être pleinement rassurée.

Enfin, madame la députée, le cabinet du ministre de la défense se tient à votre disposition pour vous transmettre tous éléments d'information complémentaires sur ce dossier.

M. le président. La parole est à Mme Françoise Hostalier.

Mme Françoise Hostalier. Je vous remercie infiniment, madame la secrétaire d'État, de cette réponse très positive, dont je suis très satisfaite et que je ne manquerai pas de transmettre aux scientifiques directement concernés.